

Accueil > Nantes

## À Nantes, le stationnement payant s'adapte par tranche horaire pour éviter l'exode des commerçants

Par **Laurène Trillard**

Publié le 20/01/2024 à 07:00, mis à jour le 20/01/2024 à 11:45



Le forfait est testé pendant un an. *LT/Le Figaro*

**Un forfait moins onéreux est expérimenté depuis le 15 janvier pour les salariés commençant avant 5h30 du matin. À cette heure-ci, les employés de commerces de bouche n'ont souvent pas d'autre choix que de prendre leur voiture.**

*Le Figaro Nantes*

Sur le papier, l'extension du stationnement payant pour faire de Nantes une «*ville plus respirable*» semble louable. Dans la vraie vie, son application se heurte à la réalité du terrain. Outre les riverains mécontents de voir diminuer le nombre de places, ce sont les commerçants qui ont craint le pire. «*Quand on a appris qu'il n'y avait pas forcément de tarif pour nos salariés, c'était une grande crainte. On s'est dit qu'ils allaient peut-être partir*», confie la gérante d'une boucherie dont le quartier est devenu payant le 1er janvier. Si la mairie encourage à prendre les transports en commun à la place de la voiture, certains de ses employés n'en ont pas la possibilité. Habitant loin, ils commencent à l'aube, lorsque les trains, bus ou trams circulent à peine.

C'est donc pour eux et pour tous ceux embauchant avant 5h30 que la municipalité expérimente pendant un an un forfait spécifique, comme révélé par *Ouest France* et confirmé au *Figaro* par l'élu délégué au stationnement. «*Il faut, avec du bon sens, s'adapter à la réalité de ces travailleurs à horaires décalés. On a donc déployé ce dispositif depuis le 15 janvier*», explique Denis Tallédec. Cette offre permet aux employeurs de payer un abonnement de 300 euros par an, en échange duquel leur collaborateur matinal peut se garer sans payer jusqu'à 14h. Depuis quelques mois, les travailleurs du soir bénéficient eux aussi d'un parking en ouvrage à tarif préférentiel.

## **Pour les boulangers, charcutiers, poissonniers...**

*«Cette nouveauté est le fruit de plusieurs mois de travail menés avec les organisations professionnelles», assure le conseiller municipal, à propos de cette innovation imaginée spécifiquement pour les marchands nantais. Dans la cité des Ducs, l'extension du périmètre du stationnement réglementé s'est faite progressivement, de mai à fin décembre 2023. «Nous avons eu des remontées de nos adhérents sur les difficultés de stationnement, notamment les salariés à horaires décalés», partage Jérôme Caillé, président de l'UNACOD qui rassemble 55 associations de commerçants et artisans des quartiers de la ville de Nantes. «Les professionnels impactés sont surtout les boulangers, charcutiers, traiteurs et poissonniers», reprend-il, en saluant le nouveau forfait pour les salariés du petit matin : «c'est une avancée». Même si tout n'est pas résolu. «Oui, c'est un soulagement», abonde la patronne de la boucherie qui va prendre un abonnement pour quatre salariés : «on va payer car on tient à garder notre équipe». Sans cela, les intéressés pouvaient déboursier de 30 à 40 euros par jour pour 8h de travail. Selon un classement de [ZenPark](#), un service de parking partagé, Nantes était en 2023 la sixième ville la plus chère de France pour se garer.*

Dans un magasin Carrefour Market d'un autre secteur nantais, deux salariés ont démissionné, en partie à cause des sommes de stationnement trop conséquentes pour les travailleurs : *«on ne peut pas savoir si c'est qu'à cause de ça mais les deux personnes m'ont dit que ça jouait»,* précise avec honnêteté le gérant Thibaut Gautier. L'une était là depuis 20 ans et habitait en dehors de Nantes. *«C'est déjà difficile pour nous de recruter et de garder le personnel ... Ils n'ont pas pensé aux conséquences»,* regrette-t-il. *«Et encore, nous sommes à la limite, il y a des stationnements gratuits à 5 ou 10 minutes à pied. Mais les autres dans le centre ou au CHU, je ne sais pas comment ils font...»*

*«Je ne comprends pas. On va faire fuir tous les salariés»,* redoute une autre commerçante souhaitant rester anonyme. Elle accueille de manière mitigée le nouveau forfait de 300 euros dont l'un de ses salariés va bénéficier. Quid des salariés arrivant après 5h30 mais devant payer comme tout un chacun ? *«On devrait avoir un tarif résident»,* suggère-t-elle, en évoquant les 180€ par an (maximum selon la tarification solidaire) que payent les habitants.

En attendant, *«on travaille, on fait du cousu main avec l'ensemble des organisations professionnelles pour affiner les dispositifs et répondre à l'activité de leur entreprise et salariés».* Par exemple, pour les places de livraison, *«on peut stationner dessus quelques minutes pour aller chercher une baguette»,* raconte Frédéric Brangeon, président de la Fédération des Boulangers et Pâtisiers de Loire Atlantique, afin de faciliter la vie des clients.

Certains cas n'ont cependant pas encore été réglés. Restaurateur à Nantes, Jean-Marc Geslin habite à l'extérieur. Le nouveau règlement exige donc qu'il paye sa place (s'il en trouve) lorsqu'il vient travailler, à l'horodateur. Pour l'instant, il trouve des solutions alternatives mais *«demain, si je paye tout le temps, je vais devoir vendre».* Pourtant, il n'est pas opposé au changement : *«Si je pouvais, je viendrais à vélo»,* assure-t-il. Mais le matin, il doit passer au MIN (marché de gros alimentaire) pour rapporter ses produits frais. *«On est là pour faire vivre le quartier, ils n'ont pensé à rien»,* soupire-t-il. *«Qu'ils veulent moins de bagnoles, j'entends. Mais il faut que ça soit fait de manière intelligente et cohérente».* La municipalité fait savoir qu'une étude d'impact du dispositif de stationnement sera menée au dernier semestre de 2024.